



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2024-183

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2024

Sommaire

PREFECTURE - DCL / BRGE

971-2024-06-25-00003 - arrêté DCL/BRGE du 25 juin 2024 portant institution et composition des commissions de contrôle des opérations de vote dans le cadre des élections législatives des samedi 29 juin et 06 juillet 2024 (4 pages)

Page 3

PREFECTURE - DCL

971-2024-06-25-00003

arrêté DCL/BRGE du 25 juin 2024 portant
institution et composition des commissions de
contrôle des opérations de vote dans le cadre
des élections législatives des samedi 29 juin et 06
juillet 2024



**Arrêté DCL/BRGE du 25 juin 2024
portant institution et composition des commissions de contrôle des opérations de vote dans le
cadre des élections législatives des samedis 29 juin et 06 juillet 2024**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le code électoral et notamment les articles L.85-1, R.93-1 à R93-3 et R.38-1 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n°2020-1616 du 17 décembre 2020 relatif à la participation des membres des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire au sein de certaines commissions administratives ;
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret n°2024-527 du 09 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants du Parlement européen ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/BCI du 27 décembre 2023 portant délégation de signature à monsieur Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe - administration générale - ordonnancement secondaire - permanence ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE du 17 juin 2024, fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin des élections législatives du 29 juin 2024 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/DCL/BRGE du 18 juin 2024, portant modification de l'arrêté DCL/BRGE du 17 juin 2024 fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin des élections législatives du 29 juin 2024 ;
- Vu** l'ordonnance n°3 en date du 26 juin 2024 portant désignation des membres des commissions de contrôle ;
Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture ;

Arrête

Article 1^{er} - Une commission de contrôle des opérations de vote dont les tâches sont définies par l'article L.85-1 du code électoral est instituée pour chaque commune de plus de 20 000 habitants.

Elle comprend :

- un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel, qui la préside ;
- un auxiliaire de justice du département désigné par la même autorité ;
- un fonctionnaire désigné par le préfet qui assure le secrétariat de la commission.

Chaque membre peut avoir un suppléant désigné dans les mêmes conditions.

Article 2 - La composition de ces six commissions est fixée comme suit :

- **pour le 1^{er} tour : samedi 29 juin 2024**

Commune des Abymes :

Noms-Prénoms	Statut
M. Simon NORMAND	Président titulaire
Mme Rosette COMBE	Présidente suppléante
Me Lionel ARMAND	Membre titulaire
Mme Nathalie DOUGLAS	Secrétaire

Commune de Baie-Mahault :

Noms-Prénoms	Statut
M. Alexandre GANTOIS	Président titulaire
Mme Audrey BRICQUEBEC	Présidente suppléante
Me Willy BADE	Membre titulaire
Mme Rosine FELLICE	Secrétaire

Commune du Gosier :

Noms-Prénoms	Statut
M. Nicolas FIORANI	Président titulaire
Mme Alice GLOT	Présidente suppléante
Me Nadia BOUCHER	Membre titulaire
Mme Chantale ALPHONSE	Secrétaire

Commune du Moule :

Noms-Prénoms	Statut
M. Thierry PITOIS-ETIENNE	Président titulaire
Mme Romane ARCOS	Présidente suppléante
Me Vérité DJIMI	Membre titulaire
Mme Christelle BERARD-CATELO	Secrétaire

Commune de Petit-Bourg :

Noms-Prénoms	Statut
Mme Coralie JUMAUCOURT	Présidente titulaire
Mme Laura DARWICHE	Présidente suppléante
Me Guylène NABAB	Membre titulaire
Me Pascal NEROME	Membre suppléant
Mme Julie JAFFART	Secrétaire

Commune de Sainte-Anne :

Noms-Prénoms	Statut
Mme Julie LACOSTE	Présidente titulaire
M. Camel BOUAOUICHE	Président suppléant
Me Julien MARBOIS	Membre titulaire
Mme Magaly DAVILLE	Secrétaire

pour le 2e tour : samedi 06 juillet 2024

Commune des Abymes :

Noms-Prénoms	Statut
Mme Marielle BACHELLERIE	Présidente titulaire
M. Antoine PUEL	Président suppléant
Me Lionel ARMAND	Membre titulaire
Mme Nathalie DOUGLAS	Secrétaire

Commune de Baie-Mahault :

Noms-Prénoms	Statut
Mme Céline PANCRATE	Présidente titulaire
M. Alexandre GANTOIS	Président suppléant
Me Willy BADE	Membre titulaire
Mme Rosine FELLICE	Secrétaire

Commune du Gosier :

Noms-Prénoms	Statut
M. Thierry PITOIS-ETIENNE	Président titulaire
M. Antoine CHABERT	Président suppléant
Me Nadia BOUCHER	Membre titulaire
Mme Chantale ALPHONSE	Secrétaire

Commune du Moule :

Noms-Prénoms	Statut
M. Camel BOUAOUICHE	Président titulaire
M. Alexandre GANTOIS	Président suppléant
Me Vérité DJIMI	Membre titulaire
Mme Christelle BERARD-CATELO	Secrétaire

Commune de Petit-Bourg :

Noms-Prénoms	Statut
Mme Laura DARWICHE	Présidente titulaire
Mme Nadège TACITE	Présidente suppléante
Me Guylène NABAB	Membre titulaire
Me Pascal NEROME	Membre suppléant
Mme Julie JAFFART	Secrétaire

Commune de Sainte-Anne :

Noms-Prénoms	Statut
Mme Sabine CRABOT	Présidente titulaire
Mme Anna ROLLAND	Présidente suppléante
Me Julien MARBOIS	Membre titulaire
Mme Magaly DAVILLE	Secrétaire

Article 3 - Chaque commission de contrôle sera chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages, afin de garantir aux électeurs ainsi qu'aux candidats ou listes en présence le libre exercice de leurs droits.

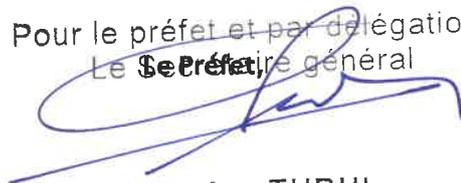
Article 4 - Les maires et les présidents de bureau de vote sont tenus de fournir tous les renseignements et de communiquer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette mission.

Article 5 - A l'issue du scrutin, la commission dresse s'il y a lieu, un rapport qui sera adressé à la préfecture et joint au procès verbal des opérations de vote.

Article 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre et les maires des Abymes, de Baie-Mahault, du Gosier, du Moule, de Petit-Bourg et de Sainte-Anne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la préfecture.

Basse-Terre, le 25 juin 2024

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire général



Maurice TUBUL

Délais et voies de recours - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif - dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Adresse postale : Palais d'Orléans - Rue Lardenoy - 97 100 - BASSE-TERRE
STANDARD : 05 90 99 39 00 - SITE INTERNET : www.guadeloupe.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi : 8h - 12 et 14h - 17h - mercredi et vendredi : 8h - 12h